

ANNEXE 11

Copie des deux registres d'enquête

registre d'enquête préalable à la D.U.P.

registre d'enquête Parcellaire

Registre d'enquête préalable à la D.U.P.

Enquêtes Publiques conjointes du 11 septembre au 26 septembre 2024

Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à une 'enquête parcellaire pour le projet de régularisation des emprises foncières du chemin du Chéloup sur la commune de Notre-Dame de Bellecombe (Savoie)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE de la Savoie

COMMUNE de NOTRE DAME DE BELLECOMBE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Expropriation

relatif à :

Projet de Régularisation des
emprises foncières du chemin
du Chéloup -

Enquête DUP -

réf. 501 053

ANDRÉ PENET
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

berger-levrault
GIORGIO BERGER-LEVRULT

Enquêtes Publiques conjointes du 11 septembre au 26 septembre 2024

Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à une enquête parcellaire pour le projet de régularisation des emprises foncières du chemin du Chéloup sur la commune de Notre-Dame de Bellecombe (Savoie)

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à une enquête parcellaire pour le projet de régularisation des emprises foncières du chemin du Chéloup sur la commune de Notre-Dame de Bellecombe (Savoie)

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

l'arrêté n° 2024/321/SPA en date du 1er août 2024 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : la SAVOIE

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur : M. PENET André

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 11 août 2024 au 26 septembre 2024 12h00

les lundis, mardis et jeudis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

les mercredis de 8h00 à 12h00 et de _____ à _____

les vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Siège de l'enquête : Mairie de Notre Dame de Bellecombe 285 rue de Savoie 73590 Notre-Dame-de-Bellecombe

Autres lieux de consultation du dossier : Site Internet mairie de Notre Dame de Bellecombe/ site Internet Préfecture de Savoie

Registre d'enquête :

comportant vingt quatre (24) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Notre-Dame-de-Bellecombe 285 rue de Savoie 73590 Notre-Dame-de-Bellecombe ou par voie électronique à l'adresse : secretariatmairie@notredamedebellecombe.fr

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : en mairie de Notre-Dame-de-Bellecombe, à la sous-préfecture d'Albertville ainsi que sur les sites Internet de la préfecture de Savoie et de la mairie

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 11 septembre 2024 de 08h00 à 12h00 et de _____ à _____

les 26 septembre 2024 de 08h00 à 12h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

ANDRÉ PENET
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

11 septembre 2024. 8h50 Prise
de permanence du Commissaire-Enquêteur
Dossier et registre DUP et parcellaire
en place et complet - RAS

- ① - Monsieur G. DUVERNEUIL propriétaire
de la maison 402 ch du Chéloup
à Notre Dame de Bellecombe.
Le chemin du Chéloup est indispensable
pour desservir notre chalet, et
également pour assurer le déneigement
du chemin du Chéloup, la neige
étant abondante sur notre terrain.
Ce chemin est le seul accès
possible puisque l'accès sur
la voie départementale nous
est interdit.

Notre dame le 11/09/24

12h44 - Fin de la permanence
une observation

- jeudi 12 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Néant

- vendredi 13 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Néant

- lundi 16 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Néant

- mardi 17 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Néant

ANDRÉ PÉNET
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

- mercredi 18 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00

Néant

- jeudi 19 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Néant

- vendredi 20 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Néant

- lundi 23 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Néant

- mardi 24 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Néant

- Mercredi 25 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00

② Carnet de Grégory BOURLOU, gérant de la SCI SGPE, req. de 25 septembre 2024 à 8h47

Jeu di 26 septembre 2024 - 7H45

Prise de permanence du Commissaire

Enquêteur. Dossier en place et complet

Registre DUP et parcellaire en place

RAS



Clôture de registre
Fin d'enquête publique

ANDRÉ PENET
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

Le 26 septembre 2024 à 12 heures 45

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M. PENET André

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 16 jours consécutifs,

du 11 septembre au 26 septembre 2024

de _____ heures _____ à _____ heures _____

et de _____ heures _____ à _____ heures _____

aux heures habituelles d'ouverture de la mairie

Les observations ont été consignées au registre par _____ personnes (pages n° 2 à 3).

En outre, j'ai reçu 1 (un) Courriel lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 25/09/2024 de M. Grégory BOURLON

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

4. - Lettre en date du _____ de M. _____

5. - Lettre en date du _____ de M. _____

ANDRÉ PENET
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

signature



Le présent registre ainsi que les _____ pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 26 septembre 2024

à M. me NOÏRAY S/Préfecture d'Albertville

Voir mentions de clôture en page 17.

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexés au présent registre

ANDRÉ PENET
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

Secretariat Mairie Notre Dame de Bellecombe

COMMUNE de

25 SEP. 2024

NOTRE-DAME de BELLECOMBE

De: SCI SGPC <sci.sgpc73@gmail.com>
Envoyé: mercredi 25 septembre 2024 08:47
À: Secretariat Mairie Notre Dame de Bellecombe
Objet: Enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire - chemin de Chéloup

Monsieur le Maire,
Monsieur le commissaire enquêteur

Je soussigné Grégory BOURLON, agissant en qualité de gérant de la société SCI SGPC, propriétaire du chalet situé 416 impasse du Cheloup à Notre-Dame de Bellecombe sur les parcelles 1901, 1902 et 1904.

Notre Chalet est le dernier au bout de l'impasse. L'impasse du Cheloup est depuis 2011 l'unique voie d'accès qui dessert notre Chalet.

Les travaux d'aménagement de l'impasse du Cheloup ont été rendus nécessaire, suite à une demande de suppression de notre accès d'origine direct sur la route départementale par le conseil général de la Savoie car jugé trop dangereux (à la suite de plusieurs accidents)

Suite aux accords entre la commune et les riverains, la commune a réalisé les travaux en 2011. De son côté la sci sgpc a réalisé et financé les travaux de modification sur sa propriété pour ce raccorder à la nouvelle route.

La suppression de l'impasse du chelou et le retour à la situation d'avant 2011 entraînerai un enclavement de notre chalet.

Par conséquent vous comprendrez la nécessité pour nous de maintenir la route en l'état et d'en achever la réalisation en complétant la bande de 1m de large restée sans revêtement .

Bien cordialement
Gregory Bourlon
Gérant de la SCI SGPC

registre d'enquête parcellaire

Enquêtes Publiques conjointes du 11 septembre au 26 septembre 2024

Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à une 'enquête parcellaire pour le projet de régularisation des emprises foncières du chemin du Chéloup sur la commune de Notre-Dame de Bellecombe (Savoie)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE de la Savoie

COMMUNE de NOTRE DAME DE BELLECOMBE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE de
- 8 AOUT 2024
NOTRE-DAME de BELLECOMBE

Expropriation

relatif à :

Projet de Régularisation des
emprises foncières du chemin du Chélop

Enquête Parcelaire

réf. 501 053

 berger-levrault
grandes berges levrault

Enquêtes Publiques conjointes du 11 septembre au 26 septembre 2024

Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à une 'enquête parcelaire pour le projet de régularisation des emprises foncières du chemin du Chélop sur la commune de Notre-Dame de Bellecombe (Savoie)

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative au :

projet de régularisation des emprises foncières du chemin
de Chéloup

ENQUÊTE PARCELLAIRE

En exécution de l'arrêté du 1^{er} août 2024

de Monsieur le préfet de la Savoie

je, soussigné(e), Monsieur MOLLIER Philippe, maire

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

seize jours, du mercredi 11 septembre au jeudi 26 septembre 2024 à 12h

les lundis, mardis et jeudis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

mercredis de 8h00 à 12h00 et de ' à '

vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

' de ' à ' et de ' à '

les observations du public.

A Notre-Dame de Bellecombe

le 11 septembre 2024

signature



Première journée :

le mercredi 11 septembre 2024 de 8h00 à 12h00 et de ' à '

1 - Observations de M^(M) 7450 - Prise de permanence du

Commissaire-Enquêteur. Dossier et registres DUP et parcellaire en place et complet - RAS

12h45 - Fin de la permanence

Aucune observation



net. 001 803 81994 - Contact : 03 83 26 02 83

1) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

-jeudi 12 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Néant

-vendredi 13 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
Néant

-lundi 16 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Néant

-mardi 17 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Néant

-mercredi 18 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00.
Néant

-jeudi 19 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Néant

-vendredi 20 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
Néant

-lundi 23 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Néant

-mardi 24 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Néant

-mercredi 25 septembre 2024 : de 8h00 à 12h00.
Néant

Jeudi 26 septembre 2024 - 7h45

Prise de permanence du Commissaire-
Enquêteur. Dossier en place et complet.

R. A S

Clôture de l'enquête publique



Le 26 septembre 2024 à 12 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M. Philippe MOLLIER maire de Notre Dame de Bellecombe

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 16 jours consécutifs,

du 11 septembre au 26 septembre 2024

de _____ heures à _____ heures

et de _____ heures à _____ heures

aux heures habituelles d'ouverture de la mairie

Les observations ont été consignées au registre par 0 personnes (pages nos _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M. _____

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

4. - Lettre en date du _____ de M. _____

5. - Lettre en date du _____ de M. _____



signature

[Handwritten signature]

Le présent registre ainsi que les _____ pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 26 septembre 2024
à M. me NOIRAY S/Préfecture d'Albertville.

Voir mentions de clôture en page 17.

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexés au présent registre

